

Les premiers résultats de l'étude sur l'interdiction des rejets en mer des captures non désirées lancée par l'[ORGANISATION DE PRODUCTEURS DE BASSE NORMANDIE:506720044] / T : 02.31.51.26.51 au mois de juin dernier semble plutôt rassurants. Il s'avère que le volume débarqué serait compris entre 400 et 800 tonnes, soit entre 3,2 et 6,4 % des apports vendus dans les quatre criées bas-normandes (Port-en-Bessin, Grandcamp, Cherbourg et Granville) durant cette période. Des nouvelles contraintes donc, mais rien d'insurmontable. www.opbn.fr